



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 27'500.- pour la création de WC pour personnes à mobilité réduite

Conseil général du 11 juin 2020 - point 5 de l'ordre du jour

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

L'article premier de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), nous donne les éléments suivants :

La présente loi a pour but de prévenir, de réduire, ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.

Dès lors et afin d'être en adéquation avec cette dernière, il est soumis à votre Autorité la présente demande de crédit afin de réaliser un WC pour les personnes à mobilité réduite dans les WC se trouvant à l'extérieur du collège et qui sont employés également par les locataires de la cuisine de ce dernier durant le week-end.

Les travaux consistent en la modification des WC existants afin de créer une cabine avec une porte d'entrée d'une largeur de 1000mm, permettant ainsi à une chaise roulante de pouvoir y accéder.

Devis pour les travaux du collège

Entreprise	Montant	TVA 7,7%	Total
Menuiserie	CHF 9'015.80	CHF 694.20	CHF 9'710.-
Carrelage	CHF 1'308.55	CHF 100.75	CHF 1'409.30
Chauffage	CHF 9'333.50	CHF 764.90	CHF 10'698.40
Electricité	CHF 2'785.-	CHF 215.-	CHF 3'000.-
Sous-Total			CHF 24'817.70
Divers et imprévus 10%			CHF 2'480.-
Total demande de crédit			CHF 27'297.70
Arrondi à			CHF 27'500.-

Détail des travaux exécutés

Menuiserie :

Fourniture et pose de séparation de WC comprenant :

- Parois en panneau CDF stratifié blanc posé sur profils aluminium (5 éléments).
- Portes en panneau plaqué stratifié blanc (3 éléments).

Carrelage :

Maçonnerie : piquage carrelage existant, fermeture des gaines sanitaires.

Carrelage Fourniture et pose de carrelage 15x15 y compris jointoyage.

Chauffage :

Démontage du matériel existant, modification des écoulements, fourniture et pose de matériel sanitaire.

Electricité :

Modification de l'installation électrique existante et ajouts de prises et de points lumineux.

Conclusion :

Comme indiqué en préambule, les travaux prévus par le Conseil communal dans le cadre de la réfection de ces WC sont, des travaux impératifs pour la mise en conformité de cet objet.

Dès lors, nous vous remercions d'accepter cette demande de crédit afin que nous puissions faire exécuter ces travaux dans les meilleurs délais. Naturellement, nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements si nécessaires.

Cressier, le 25 mai 2020

Conseil communal